



Vélo-club 1922 Eckwersheim

Email: contact@vce1922.com



REGLEMENT GENTLEMEN CARTONNAGES D'ALSACE

22 septembre 2024

Article 1 : Organisation

L'épreuve Gentlemen Cartonnages d'Alsace est organisée le 22 septembre 2024 par le Vélo Club Eckwersheim, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme, avec le soutien de son partenaire Cartonnages d'Alsace

Article 2 : Participation

L'épreuve est ouverte à tous, licenciés FFC, FFTRI, UFOLEP, FSGT, ainsi qu'aux non licenciés munis d'un certificat médical original de non contre-indication de la pratique du sport en compétition en cours de validité (datant de moins d'un an).

Article 3 : Epreuve et circuit

Epreuve CLM chronométrée par équipe de deux selon les catégories définies dans l'article 4.

Circuit unique plat de 20 Km à réaliser une seule fois pour toutes les catégories (sauf catégorie mini Ecole de vélo) avec départ à Weyersheim, rue du Ried

La catégorie mini Ecole de vélo prendra le départ à Gambsheim, rue Nationale à la hauteur du magasin « PPS Cycles » et s'élancera pour 12 Km.

Les départs sont donnés de minute en minute.

Toutes les arrivées se font à Weyersheim, rue de la Forêt Noire au niveau des établissements Cartonnages d'Alsace.

Les horaires de départ seront publiés sur la page facebook du Vélo Club Eckwersheim et sur chronopulse.fr au plus tard la veille au soir de l'épreuve.

Toute équipe se présentant après son heure de départ se verra compter son temps comme si elle était partie à l'heure prévue.

Il est interdit de se mettre dans le sillage d'une équipe à moins de 25 mètres (pénalité de 30 sec)

Une équipe voulant en dépasser une autre devra le faire uniquement par la gauche.

Le port du casque rigide homologué est obligatoire en course comme à l'échauffement.

Tous les véhicules suiveurs sont interdits, les contrevenants seront mis hors course.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de conditions exceptionnelles.

Tout concurrent ne respectant pas le présent règlement sera mis hors course.

Détail du circuit : <https://connect.garmin.com/modern/course/178185174>

Itinéraire	Nom de rues / routes	Horaire	KM
Départ Gentlemen	Weyersheim, Rue du Ried	1er départ à partir de 10h	0
Tourne à droite	<u>rue</u> de la gravière(D94)	Puis départ toutes les minutes	
Tout droit direction Gamsbsheim	D94		
Traversée A35 (Sortie 51)	D94		3,6
Traversée ligne chemin de fer	<u>route</u> de Weyersheim (D94)		5,8
Entrée dans Gamsbsheim	<u>route</u> de Weyersheim (D94)		6
<u>Rond point</u> D94/D468	<u>route</u> de Weyersheim (D94)/route nationale(D468)		6,4
Tourne à droite	<u>route</u> Nationale (D468)		
<u>magasin</u> PPS Cycles	36 route <u>Nationale</u> , départ mini Gentlemen	1er départ à partir de 10h	7,4
Sortie Gamsbsheim direction Kilstett	D468		8
Entrée dans Kilstett	<u>route</u> Nationale (D468)		9
Traversée ligne chemin de fer	<u>route</u> Nationale (D468)		9,6
<u>Rond point</u> D468/rue de l'industrie	<u>route</u> Nationale (D468)		10,4
Tout droit direction <u>Hoerdt</u>	D468		
<u>Rond point</u> D468/D223	D468		11,9
Tourne à droite	D223		
Traversée A35 (Sortie 50)	D223		14
Entrée dans <u>Hoerdt</u>	D223/rue de La Coopérative		16,3
Tourne à droite	<u>rue</u> de la Coopérative		
<u>tout</u> droit	<u>rue</u> de la coopérative /rue des Aulnes / rue des Païens		16,7
Tourne à droite direction rue de la république	<u>rue</u> des Païens		17
Tourne à droite	<u>rue</u> des Païens/ rue de la république(D37)		17,2
Tout droit	<u>rue</u> de la République (D37)		
<u>Rond point</u> sortie <u>Hoerdt</u> (D37)	D37		17,5
Tout droit direction Weyersheim	D37		
Entrée dans Weyersheim	D37		
<u>Rond point</u> D37/rue du Ried	D37		18,5
Tourne à droite	Rue du Ried		
Tout droit	Rue du Ried		
<u>Rond point</u> rue du Ried/rue de Kilstett	Rue du Ried		19
<u>tourne</u> à droite rue du Ried/ rue de la gravière	Rue du Ried		19,3
Tourne à gauche	Rue de la Forêt Noire		19,5
Arrivée Gentlemen et mini gentlemen	Rue de la Forêt Noire		19,6



Vélo-club 1922 Eckwersheim

Email: contact@vce1922.com



Article 4 : les catégories

- **Gentlemen** : équipe composée de 2 coureurs licenciés ou non, avoir au moins 1 des coureurs âgés de + de 40 ans ou les 2 nés en 1984
- **Seniors** : les 2 coureurs licenciés ou non, nés entre 1985 et 2007
- **Mixte** : les 2 coureurs (1 masculin, 1 féminin), licenciés ou non, les 2 coureurs âgés de + de 17 ans né en 2007 et avant
- **Père/mère – fils/fille** : licenciés ou non, 1 coureur âgé de + de 13 ans né en 2011 et avant
- **Jeunes** : les 2 coureurs, licenciés ou non, nés entre 2008 et 2011
- **Mini école de vélo** : licenciés ou non, 1 coureur de plus de 17 ans (2007 et avant) et le 2ème coureur 2012 à 2017
- **Centenaire** : le total des 2 années de naissance égal ou supérieur à 100 ans
- **Féminine** : licenciées ou non, les 2 coureuses âgées de + de 17 ans nées en 2007 et avant

Article 5 : Inscription

Les inscriptions s'effectuent uniquement via <https://chronopulse.fr/>

Clôture des inscriptions : vendredi 20 septembre à 12h00

Tarifs : 20€ par équipe et 10€ pour la mini Gentlemen

- **Les inscriptions sur place ne sont pas possibles** sauf exceptionnellement en cas de créneaux horaires disponibles ou en cas de désistement d'une équipe.

Tarif majoré sur place : 40€ par équipe et 25€ pour la mini Gentlemen

En cas d'absence d'une équipe, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 6 : Récompenses

La cérémonie protocolaire se déroulera à l'issue des épreuves de toutes les catégories dans l'enceinte de l'entreprise de notre partenaire Cartonages d'Alsace.

Les trois premières équipes de chaque catégorie seront récompensées.

Article 7 : Transpondeurs et dossards

Le dossard doit être fixé à droite dans le bas du dos à l'aide de 4 épingles à nourrice. Il est à rendre à l'organisateur à l'issue du CLM.

Le transpondeur doit être fixé sur la fourche du vélo. Il est à rapporter immédiatement à l'issue de chaque course. Un montant de 60€ sera facturé au coureur en cas de perte ou de détérioration.



Vélo-club 1922 Eckwersheim

Email: contact@vce1922.com



Article 8 : Textes réglementaires

L'épreuve se déroule dans le **strict respect du Code de la route** et des règlements pris par les autorités de police compétentes. Des signaleurs seront présents aux intersections pour assurer la priorité temporaire du passage et la sécurité des participants.

L'organisateur a effectué la déclaration préalable en préfecture codifiée dans la partie réglementaire du Code du sport à laquelle il est soumis, suivant les dispositions suivantes : Décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ouvertes à la circulation publique modifiant le Code du sport / Arrêté d'application du 3 mai 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique - NOR : IOCA1222710A / Circulaire interministérielle n° DS/2012/305 et n° DMAT/2012/000646 du 2 août 2012 concernant l'application du décret n° 2012 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique.

Article 9 : Droits à l'image

L'acceptation du présent règlement implique obligatoirement que le participant donne son accord au Vélo Club Eckwersheim et ses partenaires, aux médias et aux réseaux sociaux qui couvrent l'événement pour utiliser son image pouvant figurer sur les photographies ou vidéos prises. Les prises de vues pourront être effectuées par des aéronefs télépilotés (« drones »), dans le strict respect de la réglementation en vigueur (LOI n° 2016-1428 du 24 octobre 2016 relative au renforcement de la sécurité de l'usage des drones civils). Cette autorisation est valable pour le monde entier, pour tout usage destiné à assurer la promotion de l'événement et sous toutes ses formes (films vidéo, presse, sites internet, réseaux sociaux etc). L'utilisation de ces images ne pourra en aucun cas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du participant.

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur. La présente autorisation est valable pour la durée des droits d'auteurs à compter du 31 Juillet 2020.

Article 10 : Acceptation du règlement

L'inscription et la participation à la « Gentlemen Cartonnages d'Alsace » impliquent l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.